

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 15

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

l'on rencontre quelquefois dans les œuvres des cartographes modernes. Le dessinateur, M. Bernard Aeby, de notre bureau cantonal des Ponts et Chaussées, a fait preuve d'habileté et de bon goût, et l'exécution est irréprochable. Un gracieux cartouche XVIII^{me} siècle porte le nom de l'auteur et un hommage rendu à l'obligeance de M. Tobie de Ræmy, archiviste d'Etat, qui, avec sa bienveillance coutumière, a mis à la disposition de M. Weitzel, pour ses recherches, de nombreux dossiers de documents.

La carte porte la division du canton en *Anciennes Terres* et en *baillages*, avec les noms des communes et paroisses qui les constituèrent. Les *Anciennes Terres* comprenaient 28 paroisses (avant le XVI^{me} siècle 24) ressortissant aux quatre bannières ou quartiers de la ville de Fribourg, division politique et militaire qui subsista jusqu'en 1798. Le reste du canton était partagé en 19 bailliages dont le plus ancien est celui de Montagny, ancienne baronnie acquise du duc Philibert de Savoie en 1478. Une notice explicative de 12 pages, imprimée chez MM. Fragnière, frères, due aussi à la plume de M. Weitzel, est jointe à la carte ; elle fournit sur l'origine et l'étendue de ces anciennes circonscriptions les renseignements nécessaires, avec les noms du premier et du dernier bailli qui en furent les administrateurs.

La Société d'histoire a voulu donner encore un supplément à la carte et à la notice en publiant tout récemment, dans la dernière livraison de ses *Archives* (tome X, 2^{me} livraison), la liste chronologique complète, d'abord par bailliages, et ensuite par familles, de tous les baillis fribourgeois jusqu'en 1798, y compris ceux des bailliages mixtes de Morat, Orbe, Grandson et Echallens, et même ceux des bailliages italiens du canton du Tessin actuel. Cette liste, dressée avec grand soin par M. Weitzel aussi, d'après les vieux registres de nos Archives d'Etat, donne la durée des fonctions de chacun. Elle complète très heureusement les deux travaux qui l'ont précédée et sera pour les historiens de l'avenir un document intéressant et utile à consulter.

La Direction de l'Instruction publique, qui a bien voulu allouer à cette publication un généreux subside, recommande chaleureusement l'achat et l'étude de la carte et de la notice explicative aux maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et secondaire. On peut se les procurer, au prix de 2 fr. (2 fr. 10 avec rouleau), chez M. Perroset, au Dépôt du matériel scolaire à Fribourg. Les maîtres qui désireraient la liste complète des baillis peuvent la demander à M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg et directeur de la Bibliothèque cantonale.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le jury pour les baccalauréats latin-grec et latin-sciences, présidé par M. Daniels, professeur à l'Université, membre de la Commission des études, a décerné dans la section latin-grec du Collège Saint-Michel un diplôme

de premier degré à MM. Bernard de Vevey, d'Estavayer-le-Lac ; Walther Henzen, de Glatten-Lötschen (Valais) ; Giuseppe Zoppi, de Broglio (Tessin), et Louis Dupraz, de Rue. — Un diplôme de deuxième degré à MM. Henri Glasson, de Bulle ; Edouard Geser, de Geserwald (Saint-Gall) ; Alfred Ferraris, de Valle Anzasca (Italie), et Anselme Defferard, de Chénens. — Un diplôme de troisième degré à MM. Angelo Pelli, de Aranno (Tessin) ; Adolphe Remy, de Planfayon, et François Dupraz, de Rue.

Dans la section latin-sciences, un diplôme de premier degré a été décerné à MM. Henri Gicot, du Landeron, et Maurice Evéquo, de Conthey. — Un diplôme de deuxième degré à M. Jacques de Weck, de Fribourg, et un diplôme de troisième degré à MM. Paul Geissmann, de Neuchâtel, et Georges Dépierre, de Genève.

Ont subi avec succès la première série d'épreuves du baccalauréat latin-grec : MM. Guido Wildi, de Wohlen ; Louis Rivollet, de Choulex (Genève) ; Louis Chardonnens, de Domdidier ; Paul Aebischer, de Tavel ; Charles Messmer, de Constance (Bade) ; Alfred Wilhelm, de Delémont ; François de Gottrau, de Fribourg ; Karl Dünzler, de Thann (Alsace) ; Paul von der Weid, de Fribourg ; Maxime Quartenoud, de Treyvaux ; Félix Jaquet, de Villarvolard ; Robert Dupraz, de Rue ; Ludwig Rotzetter, de Chevrières, et Erwin Meier, de Bärschwil (Soleure).

Ont subi avec succès la première série d'épreuves du baccalauréat latin-sciences : MM. Jacques Simonetta, de Martigny ; Maurice Closuit, de Martigny ; Joseph Ghisler, de Bellinzona ; Joseph Koller, de Montsevelier (J. B.), et Léon Desbiolles, de Fribourg.

— *Brevets de capacité.* — A la suite des récents examens en vue de l'obtention des brevets de capacité pour l'enseignement primaire, la Commission des études, dans sa séance du 30 juillet, a délivré les diplômes suivants :

Du 1^{er} degré : à M^{lles} Berthoud, Laure, de Châtel-Saint-Denis ; Carrupt, Marie, de Chamoson (Valais) ; Dafflon, Marie, de Fribourg ; Dessarzin, Elisa, de Surpierre ; Dubuis, Thérèse, de Sion ; Emery, Louise, de Vuissens ; Favre, Euphrosine, de Saint-Barthélemy (Vaud) ; Genetti, Marguerite, de Montreux ; Genoud, Thérèse, de Châtel-Saint-Denis ; Colliard, Cécile, de Mézières ; Grünenfelder, Bertha, de Wangs (Saint-Gall) ; Hayoz, Zélie, de Wallenried ; Hund, Anna, de Eichstgen (Wurtemberg) ; de Lavallaz, Marie-Louise, de Collombey (Valais) ; Musy, Jeanne, de Grandvillard ; Niquille, Gabrielle,

de Charmey ; Pasquier, Jeanne, de Bulle ; Rey, Marthe, de Massonnens ; Schiller, Adèle, de Sarrebruck (Prusse) ; Sonderegger, Emilie, d'Appenzell ; Stajessi, Bertha, de Romont ; Syring, Hélène, de Belgard (Poméranie) ; Tercier, Marie-Louise, de Vuadens.

A MM. Dessibourg, Basile, de Saint-Aubin ; Gaudard, Marc, de Semsales ; Gremaud, Hubert, de Gumefens ; Morand, Jean, de Le Pâquier ; Nidegger, Robert, d'Enney ; Voirol, Edgar, de Genevez (Jura bernois).

Du II^{me} degré : à M^{lles} Brasey, Blanche, de Font ; Favre, Valérie, de Broc ; Gummy, Eugénie, d'Avry-sur-Matran ; Schorro Mathilde, de Praroman.

A MM. Cardinaux, Alphonse, de Châtel-Saint-Denis ; Cuony, Alphonse, de Chandossel ; Descloux, Léon, de Romanens ; Perrottet, Aimé, de Gumefens ; Piffaretti, Charles, d'Azzo (Tessin) ; Terrapon, Victor, de Montagny-les-Monts ; Aerschmann, Pierre, de Saint-Antoine ; Lehmann, Fritz, de Buchillon ; Villiger, André, de Müri (Argovie) ; Zosso, Albin, de Heitenried ; Zurkinden, Arnold, de Guin.

Du III^{me} degré : à M^{lle} Bertarini, Marie, de Zocca (Italie) ; à M. Hurschler, Aloys, d'Engelberg.

La Commission a décerné, en outre, des brevets de maîtresses d'ouvrages à M^{lles} Berchier, Angèle, d'Aumont ; Cardinaux, Rosa, de Châtel-Saint-Denis ; Charrière, Marie, de Cerniat ; Derendinger, Berthe, de Bettlach (Soleure) ; Dubey, Rose, de Rueyres-les-Prés ; Fivaz, Léontine, de Frasses ; Fracheboud, Madeleine, de Lessoc ; Rohrbasser, Anna, de Corsalettes ; Schenker, Marie, d'Olten ; Vuarnoz, Jeanne, de Corserey.

— *Renouvellement de brevet.* — Les instituteurs et institutrices de langue française dont le brevet est expiré ou expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg les lundi, mardi et mercredi 27, 28 et 29 septembre ; chaque jour dès les 8 heures précises du matin.

L'absence à ces examens sera considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

Les brevets expirés doivent être adressés à la Direction de l'Instruction publique par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires respectifs.

— *Conseil d'Etat.* — *Séance du 23 juillet.* — Le Conseil nomme M. Joseph Crausaz, inspecteur scolaire à Lussy, membre du Comité d'administration de la Caisse de retraite des instituteurs.

Suisse. — Les examens oraux du diplôme intercantonal romand ont eu lieu au commencement du mois de mai. Les aspirants ont subi les épreuves écrites à l'École normale de Porrentruy. A la suite de ces examens, le brevet a été décerné à M^{lles} Marguerite Deseife, Saint-Imier ; Rose Ernst, Fleurier ; Mathilde Schumacher, Le Locle ; MM. Charles Redard, Lausanne ; Frédéric Bruni, Dangio, ancien instituteur de Moutier.

Comme on le sait, ce diplôme a été établi pour l'enseignement du français en pays étrangers.

— Le Conseil de la fondation *Pour la Jeunesse* a siégé à Berne sous la présidence de M. le conseiller fédéral Hoffmann. Les comptes et les rapport ont été adoptés à l'unanimité. Les délibérations relatives à l'activité de cette année reposaient sur un appel de M. le conseiller fédéral Hoffmann. La guerre ne laisse pas d'influencer aussi le travail de la fondation. Les événements survenus depuis les premiers jours d'août nous ont montré ce qui doit être amélioré chez nous. A peine le danger immédiat de guerre était-il écarté que l'on a ressenti le défaut d'une forte unité de pensée qui laissât à l'arrière-plan tous les sentiments personnels. La fondation invite tous les jeunes et tous ceux qui sont restés jeunes d'esprit à lui prêter leur concours, par l'adhésion au but qu'elle poursuit, et surtout par le travail de chaque individu sur lui-même. Le Conseil de la fondation s'appuyant sur l'idée maîtresse contenue dans l'appel, a décidé ce qui suit : Le travail de l'année 1915 sera consacré à l'achèvement de l'organisation des collaborateurs, dans le but de répandre toujours plus la conviction que l'avenir du pays dépend essentiellement d'une jeunesse forte, saine de corps et d'esprit, d'une jeunesse pleine du désir de servir le pays. S'il est possible d'organiser une vente en décembre prochain, le produit sera employé en faveur de la jeunesse, sans préciser davantage. La fondation s'est spécialement occupée jusqu'ici de la lutte antituberculeuse parmi la jeunesse. Elle a dépensé dans l'espace de deux années une somme de 259,166 fr. 27 dans ce but. A moins de circonstances extraordinaires, la part la plus élevée du produit de la vente sera versée aux commissions locales *Pour la Jeunesse* de toute la Suisse. Elles seront libres de décider quelles sont, dans leurs régions respectives, les organisations qui ont le plus besoin de recevoir leur appui.

— La conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande s'est réunie à Fribourg, les 14 et 15 juillet 1915, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Chuard. Tous les chefs de Départements étaient pré-

sents ou représentés. M. le conseiller fédéral Calonder, chef du Département suisse de l'Intérieur, assistait à la séance. Après un lumineux exposé de M. Calonder sur l'éducation nationale dans les écoles et, en particulier, dans les gymnases et un copieux échange de vues sur cette question si actuelle, l'assemblée a passé à son ordre du jour. L'Annuaire de l'instruction publique, le projet de grammaire pour le degré moyen des écoles primaires, le Glossaire des patois, le manuel de lecture pour enfants anormaux, une communication de M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente concernant l'enseignement frœbelien, le chant dans les écoles romandes, le service militaire des instituteurs, les livrets scolaires, le Glossaire du français, etc., ont tour à tour fait l'objet de rapports, de discussions nourries et parfois de décisions. Au banquet qui suivit la laborieuse séance, d'aimables paroles furent échangées entre MM. Python, Chuard et Calonder.
(*Educateur.*)

Valais. — *Corps enseignant.* — Le brevet de capacité a été délivré aux institutrices ci-après : M^{lles} Marie Bonvin, d'Arbaz ; Raoula Bruchez, Saxon ; Thérèse Burgener, Sion ; Isaline Clivaz, Randogne ; Berthe Darbellay, Martigny-Bourg ; Véronique Heinen, Ausserberg ; Denise Lugon, Dorénav ; Anna Maye, Chamoson ; Jeanne Perraudin, Bagnes ; Anna Schrœter, Rarogne ; Gertrude Sermier, Arbaz ; Louise Theler, Ausserberg ; Philomène Vuignier, Evolène ; Maria Zumtaugwald, Randa.

France. — Depuis 240 jours, Reims est bombardée chaque jour, plus ou moins violemment... et ce n'est pas fini ! A l'est, les lignes ennemies sont toujours à 1,800 mètres seulement de la ville qui reste toute entière sous le feu des canons allemands. Néanmoins, le dernier recensement municipal atteste que, des 120,000 habitants de Reims, 27,200 « tiennent toujours ». Parmi eux, beaucoup d'enfants. C'est d'abord et surtout pour soustraire ces enfants au grand danger de la rue où les obus font presque toutes leurs victimes, ensuite pour ne pas leur laisser perdre, avec l'habitude du travail intellectuel, le fruit de leurs modestes études, que, d'accord avec M. le D^r Langlet, maire, on a cru devoir ouvrir des écoles, même dans cette zone très dangereuse.

Au début de l'année scolaire, comme les bombardements étaient très violents (celui du 18 octobre fut terrible), les locaux inutilisables, parce que détruits ou occupés par la troupe, et que, surtout, on nous faisait espérer une prochaine délivrance, il parut préférable d'attendre le départ de l'en-

nemi pour organiser le service. Mais, quand se furent écoulés dans cette vaine attente les mois d'octobre et de novembre, on se préoccupa de trouver une solution à un état de choses qui menaçait de se prolonger. Un jour, on apprit que, dans les caves de la maison Pømmery, vivaient avec leurs parents une soixantaine d'enfants qu'on avait bien de la peine à empêcher de sortir dans les cours où quelques-uns avaient été tués. On décida l'installation d'une école qui ouvrit le 7 décembre. Elle était à 5 mètres sous terre et comprenait trois salles : une pour la classe, une pour les récréations, une pour les exercices gymnastiques, et groupait 58 élèves répartis en trois cours. Cette école étant absolument sûre et suffisamment saine, l'idée vint d'en créer de semblables, si l'on trouvait des emplacements favorables. On acquit la certitude qu'on pouvait encore ouvrir des écoles dans les maisons Mumm, Krug et Champion, abritant aussi de nombreuses familles chargées d'enfants. Bientôt, avec l'approbation de l'autorité supérieure, s'ouvrirent les écoles « Joffre » (caves Mumm), « Albert 1^{er} (caves Krug) et « Dubail » (caves Champion). Elles réunirent immédiatement près de 500 enfants sous la direction de neuf maîtresses et un maître. Vers la même époque, on parvint, non sans peine, à obtenir de l'Intendance l'abandon de l'Ecole maternelle du faubourg de Paris, jusque-là épargné par les obus ; on y installa une école de garçons et une école de filles qui reçurent, dès le début, 400 enfants. En définitive, il y avait à Reims, à la fin de janvier, six écoles comptant près d'un millier d'élèves. Fin mars, l'autorité militaire ayant fait évacuer les caves Mumm et Krug pour y loger des troupes, les écoles « Joffre » et « Albert 1^{er} » furent fermées, mais les quatre autres restèrent ouvertes et le sont encore ; l'effectif n'avait diminué que des 200 enfants qui avaient quitté la ville.

(Manuel général.)

AVIS

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à 40 fr. la cotisation pour 1915.

Les sociétaires astreints au payement de cette cotisation sont priés de la verser à M. Lanthmann, caissier, à Neirivue, en utilisant *le compte de chèques N° 188 IIa*. Le port ne coûte que 10 centimes et les formulaires nécessaires à cette opération sont remis gratuitement dans chaque bureau postal.

Dés la fin août, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. *Le Comité.*